

DÉCLARATION PRESIDENTIELLE CONJOINTE

A l'occasion de la rencontre officielle qu'ils ont tenue le 18 avril 2017 à Buenos Aires, le Président de la République Argentine, Mauricio Macri, et la Présidente de la Confédération suisse, Doris Leuthard, ont réaffirmé les forts liens politiques, économiques et culturels ainsi que les traditionnelles relations d'amitié et de confiance qui existent entre l'Argentine et la Suisse.

Ce premier voyage officiel en Argentine d'un Président de la Confédération suisse se déroule à un moment où les relations bilatérales connaissent une dynamique renouvelée.

Les Présidents se sont félicités des progrès réalisés dans les activités bilatérales depuis la signature de la Déclaration conjointe par la Ministre des Relations extérieures et du Culte Susana Malcorra et le Conseiller fédéral Didier Burkhalter à Buenos Aires le 26 mai 2016, et ont scellé la volonté des deux pays de poursuivre sur la voie d'échanges plus intenses et d'un partenariat renforcé :

1. Les Présidents ont rappelé l'importance des relations économiques entre l'Argentine et la Suisse. La Suisse est le 6e investisseur étranger en Argentine. La Présidente suisse était accompagnée par une importante délégation du secteur privé, ce qui démontre l'intérêt pour les opportunités commerciales bilatérales et les investissements ainsi que pour les divers projets d'infrastructure argentins auxquels des entreprises internationales sont invitées à participer. Soulignant l'importance de conditions cadre propices qui créent un climat d'affaires favorable aux investissements, la Présidente suisse a salué les réformes économiques initiées par le Gouvernement argentin.
2. Les échanges ont porté sur le développement des infrastructures (entre autre dans les domaines de l'énergie, des transports et des services urbains). Ont été notamment abordées les conditions cadres pour les investissements. Concernant le secteur de l'énergie, les discussions ont traité l'efficacité énergétique, les conditions cadres et réglementaires ainsi que l'identification d'un possible échange de bonnes pratiques. Les deux Présidents se sont engagés à renforcer la coopération et à promouvoir l'échange d'expériences entre les deux pays dans le secteur des transports, en particulier dans le développement et la gestion de grands projets d'infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que dans le transfert de technologie ferroviaire. Les deux Présidents ont confirmé leur intention de continuer à soutenir le développement de relations aériennes libéralisées.
3. Les Présidents ont réaffirmé leur soutien à une économie globale ouverte aux échanges entre nations et qui tienne en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Dans le même sens, les Présidents ont salué la finalisation du Dialogue Exploratoire entre le Marché commun du Sud (Mercosur) et l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE), ainsi que le lancement prévu prochainement des négociations pour un accord de libre-échange, qui ouvrira des nouvelles opportunités commerciales pour les deux parties.
4. Les Présidents se sont félicités de la reprise le 8 septembre 2016 des travaux de la Commission économique mixte, créée pour favoriser les échanges commerciaux bilatéraux et traiter des demandes des secteurs privés respectifs, et ils ont souhaité que ce mécanisme ainsi que les consultations politiques bilatérales soient poursuivis à un rythme annuel.
5. Les Présidents reconnaissent l'importance d'une formation et d'une recherche scientifique basées sur l'excellence, comme éléments clés de la productivité et de la compétitivité économique. Les Présidents ont salué la dynamique positive entre chercheurs, professeurs et étudiants, ainsi qu'entre les instituts de recherche et universités des deux pays. En particulier ils ont salué le succès du premier appel à projets conjoints de recherche, qui a enregistré 80 propositions dans les domaines de biologie et médecine, mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénierie, ainsi que des sciences humaines et sociales. Les 10 projets retenus seront connus à la fin du mois de mai au terme du processus d'évaluation international par les pairs actuellement en cours. Les Présidents ont également souligné la récente visite en Suisse du Ministre des Sciences, Technologie et Innovation productive, qui a permis de promouvoir la collaboration entre les entreprises et instituts technologiques des deux pays. A ce propos, les Présidents se sont félicités de la grande convergence qui s'est manifestée dans l'identification de possibles axes de travail et de recherche à développer avec le secteur privé.
6. Les Présidents se sont engagés à continuer l'intensification de la collaboration en matière fiscale au niveau bilatéral et multilatéral et ont exprimé leur satisfaction par rapport à la déclaration conjointe signée le 16 novembre 2016, qui active bilatéralement l'échange automatique de renseignements en matière fiscale à partir de 2018, avec un premier échange de données en 2019. Les Présidents ont également partagé l'analyse qu'il existe un potentiel en matière d'accès aux marchés financiers (banques et assurances), y inclus les services financiers et investissements transfrontaliers, et ont décidé de renforcer leur collaboration afin d'améliorer les possibilités de prestation de services financiers transfrontaliers, dans l'intérêt des deux parties.

7. Les Présidents se sont prononcés en faveur d'une collaboration renforcée entre les deux Etats dans l'architecture financière internationale. Félicitant l'Argentine pour sa Présidence du G-20 en 2018, la Présidente suisse a offert l'expertise suisse en tant que place financière globale majeure et de continuer à participer aux travaux du G20 sous la présidence argentine dans le volet financier (« Finance Track ») ainsi qu'au sein du Groupe de travail sur la lutte contre la corruption et du Groupe de travail sur le commerce et les investissements.
8. Le Président argentin a réaffirmé la décision d'approfondir la coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la volonté d'accéder à un nouveau statut au sein de l'organisation. La Présidente suisse a félicité le Président argentin de cette décision et a offert l'expertise de la Suisse pour soutenir l'Argentine dans ses efforts visant à se rapprocher des standards de l'organisation.
9. Le 23 janvier 2017, les Ministres des affaires étrangères ont lancé un dialogue bilatéral sur la prévention de la corruption, thématique que les deux Présidents considèrent comme prioritaire. Les Présidents se sont félicités de la première ronde du dialogue qui a eu lieu début avril 2017 à Buenos Aires et ont convenu de poursuivre celui-ci tant au niveau multilatéral (UNCAC, OCDE, G20) que par des échanges de bonnes pratiques au niveau bilatéral.
10. Faisant référence à l'accord bilatéral de coopération signé en juin 2015 entre l'Administration fédérale des recettes publiques de l'Argentine et l'Administration fédérale des douanes de la Suisse, les Présidents ont salué l'intention des administrations douanières de continuer leurs activités conjointes (séminaires, séjours d'études, etc.).
11. Se référant au traité bilatéral d'entraide judiciaire en matière pénale entré en vigueur le 16 février 2013, les Présidents se sont félicités du renforcement de la coopération judiciaire entre les deux pays et ont convenu de continuer à mener des échanges sous l'angle opérationnel, par exemple par une réunion d'experts au cours du deuxième semestre de 2017.
12. Les Présidents se sont également félicités de la signature en décembre 2016 d'un Mémoire d'entente en matière de coopération trilatérale au développement et se sont félicités du travail accompli pour la réalisation d'un premier projet commun au Nicaragua dans le secteur de l'agriculture. Ils se sont également félicités des progrès réalisés par les services des deux pays pour identifier d'autres domaines de coopération dans d'autres Etats tiers.
13. En ce qui concerne les échanges en matière d'aide humanitaire et de réduction des risques de catastrophe, les Présidents ont décidé de promouvoir en 2017 un premier échange technique entre la Commission des Casques blancs de l'Argentine et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), en vue de l'éventuel développement de projets communs dans le domaine.
14. L'Argentine et la Suisse partagent un ensemble de valeurs qui permet une collaboration étroite en matière de promotion et protection des droits de l'homme. Dans ce sens, les Présidents ont salué l'engagement commun continu des deux pays en matière de lutte contre l'impunité et de prévention des atrocités. Cette collaboration fructueuse a lieu dans au sein des Nations Unies et de diverses instances internationales traitant le sujet. Les Présidents ont également souligné l'importance d'approches concertées entre les entreprises, l'Etat et la société civile en matière d'économie et droits de l'homme et ils ont décidé d'approfondir l'échange et la collaboration dans ce sens. En outre, il a été relevé que l'Argentine est en train de travailler à la mise en œuvre du Mécanisme national de prévention de la torture, prévu par le Protocole facultatif à la Convention contre la torture. Dans ce sens, le Président a remercié la Suisse pour son offre de coopération technique dans ce domaine.
15. Dans le cadre des organisations internationales et des Nations Unies en particulier, les Présidents ont décidé de renforcer davantage la coopération et la coordination entre les deux pays, et de s'engager à travailler plus étroitement pour la réforme des institutions et des méthodes de travail, les candidatures, dans les domaines de la paix et de la sécurité, et du droit international. En outre, les Présidents se sont entendus pour poursuivre et renforcer la collaboration entre la Suisse et l'Argentine dans le domaine de l'environnement, notamment dans les négociations internationales sur le changement climatique et sur les produits chimiques et les déchets ainsi que pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
16. Finalement, les Présidents ont souligné la richesse des liens et échanges culturels et humains entre l'Argentine et la Suisse, construits de longue date: L'Argentine accueille aujourd'hui la plus grande communauté suisse en Amérique latine (presque 16'000 personnes) tandis que le nombre d'Argentins résidant en Suisse est estimé à environ 10'000.